

COMMUNIQUÉ N°07 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/SONATREL/DG/SDHSE/DSIGAM/CIPM/2025 DU 10 DECEMBRE 2025 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE GARDIENNAGE DES POSTES EN TROIS (03) LOTS À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ (SONATREL).

FINANCEMENT : BUDGET SONATREL

Le Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du soumissionnaire ayant participé à l'Appel d'Offres dont l'objet est susmentionné que l'entreprise dans le tableau ci-dessous a été déclarée attributaire du marché relatif audit Appel d'Offres, pour un montant et un délai d'exécution ci-après :

N° LOT	Entreprises	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	ELITE SECURITY	61 275 420	Douze (12) mois
2	ELITE SECURITY	42 042 780	Douze (12) mois
3	ELITE SECURITY	19 948 140	Douze (12) mois

L'entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache avec la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés pour la suite de la procédure.

Yaoundé le 27 JAN 2026

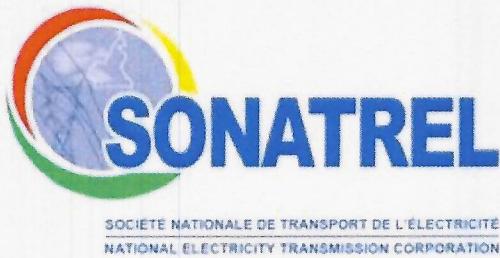
Le Directeur Général

Ampliations :

- PCA SONATREL ;
- DG ARMP ;
- Chrono ;
- Archives



M. Mvungi
MBEMI NYAKNGA
Administrateur Civil Principal
Hors Echelle



DÉCISION N°~~07~~ PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/SONATREL/DG/SDHSE/DSIGAM/CIPM/202 DU 10 DECEMBRE 2025 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE GARDIENNAGE DES POSTES EN TROIS (03) LOTS À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ (SONATREL).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONATREL, (MAITRE D'OUVRAGE)

Vu la Constitution,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;

Vu le décret n°2015/454 du 08 octobre 2015 portant création de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2015/455 du 08 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2016/068 du 04 février 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le décret n°2020/233 du 23 avril 2020 portant réorganisation et fonctionnement de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu le décret n°2020/234 du 23 avril 2020 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Transport de l'Électricité ;

Vu la résolution n°2016/001/CAE/SONATREL du 09 février 2016, du Conseil d'Administration Extraordinaire portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n°2018/003/CAE/SONATREL du 19 juin 2018, portant désignation du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2018/02/CA/SONATREL du 27 juillet 2018 portant création organisation et fonctionnement de la commission interne de passation des marchés de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la résolution n° 2024/02/CA/SONATREL du 11 avril 2024 portant désignation des membres de la commission interne de passation des marchés publics au sein de la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL) ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SONATREL en date du 12 janvier 2025 ;

Vu le procès-verbal de négociation en date du 16 janvier 2026 ;

Considérant les nécessités de service,

Décide :

Article 1^{er} : L'entreprise **ELITE SECURITY**, est attributaire du marché relatif à l'avis d'appel d'offres national ouvert N°05/AONO/SONATREL/DG/SDHSE/DSIGAM/CIPM/2025 du 10 décembre 2025 pour la fourniture des services de sécurité et de gardiennage des postes en trois (03) lots à la Société Nationale de Transport de l'Électricité (SONATREL), pour un montant et un délai d'exécution ci-après :

N° lot	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	61 275 420	Douze (12) mois
2	42 042 780	Douze (12) mois
3	19 948 140	Douze (12) mois

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, puis publiée par insertion dans le journal des Marchés Publics édité par l'ARMP, et partout où besoin sera.

Yaoundé, le 27 JAN 2026

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL



Ampliation :

- PCA SONATREL ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM/SONATREL ;
- Chrono ;